

CAREN 2018

LES ENJEUX ACTUELS DE LA REGULATION DU NUMERIQUE

Présenté par:

Mme Fanta SANGARE BOURAÏMA
ARCEP-BENIN

PLAN

- QUELQUES RAPPELS
- IMPACT DE LA NOUVELLE STRUCTURE DU MARCHE DES CE
- QUESTIONS DE REGULATION QUE POSE L'EMERGENCE DES NOUVEAUX ACTEURS
- SUGGESTIONS

1. Quelques rappels

1.1 Sur les missions des AR

- Les missions principales des Autorités de Régulation visent à contrôler l'accès au marché, favoriser la concurrence, assurer la protection des consommateurs et promouvoir la croissance économique.
- La complexité de la mission de régulation en raison de ce que celle-ci se situe à un point d'équilibre entre les intérêts de l'Etat, des opérateurs et des consommateurs.

1. Quelques rappels (suite 1)

1.2 Sur les OTT

- OTT ou « service de contournement » permet de transporter des flux vidéo, audio ou de données sur Internet sans l'intervention nécessaire d'un opérateur. Ces nouveaux acteurs comme Facebook, WhatsApp, Viber, Youtube ou Skype créent de la valeur « **par-dessus** » le réseau des opérateurs, sans nécessairement leur reverser de contrepartie financière (des problèmes de concurrence).

1. Quelques rappels (suite 2)

1.3 Sur la nouvelle structure de marché des CE

- les services OTT sont fortement dépendant de la connexion à Internet, qui peut être de mauvaise qualité voire inexistante en mobilité (QoS);
- la majorité des applications OTT offrent de service « Gratuit », en contrepartie ils ont l'accès : Position, Contacts, Photos, SMS, Ecoute, *Cela pose un problème concurrentiel et de protection des droits de consommateurs;*

1. Quelques rappels (suite 3 et fin)

1.3 Sur la nouvelle structure de marché des CE

- La nouvelle structure de marché des CE se répartit désormais au sein d'un écosystème plus large qui regroupe les opérateurs, les fabricants de terminaux, les fournisseurs de contenu et les fournisseurs de services OTT.

2. Impact de la nouvelle structure de marché des CE

2.1. Quelques indicateurs du secteur des CE au Bénin

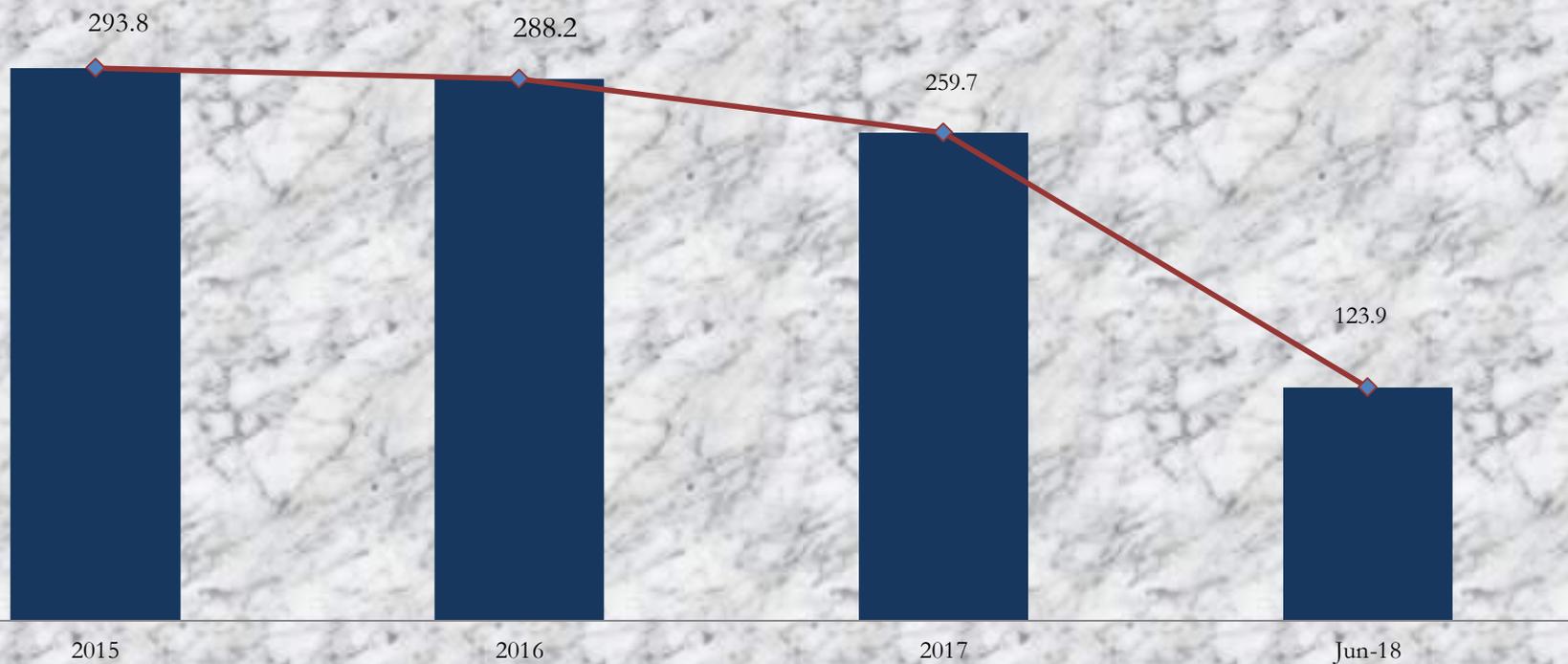
2.3. Evolution comparative du chiffre d'affaires du secteur des CE

2.1. Quelques indicateurs du secteur des CE au Bénin

	2015	2016	2017	Juin 2018
Parc d'abonnés mobiles	9 317 955	8 892 490	8 773 044	9 567 808
Parc d'abonnés fixes	194 666	124 883	55 401	56 540
Pénétration mobile	86,91%	80,14%	76,58%	85,57%
Pénétration fixe	1,82%	1,13%	0,48%	0,51%
Pénétration Internet mobile	20,10%	24,97%	40,16%	44,65%
Chiffres d'affaires en Milliards de FCFA	293,8	288,2	259,7	123,9
Investissement (milliards FCFA)	35	46	42	18
Trafic Voix (min)	5 072 409 185	4 536 105 728	5 025 450 762	3 461 380 725
Trafic SMS (nbre)	5 072 411 200	4 536 107 744	5 025 452 779	305 461 006
Trafic Data (Mo)	-	7 832 820 736	18 337 745 133	18 659 573 431

2.3. Evolution comparative du chiffre d'affaires du secteur des CE

Evolution du chiffre d'affaires du secteur



2. Evolution du trafic téléphonique mobile au Bénin de 2015 à 2017

SEGMENTS DE TRAFIC (en minutes)	2015	2016	2017	Taux de croissance en % (2017 - 2016)
Trafic téléphonique mobile national	4 417 799 384	4 033 467 390	6 335 297 694	64,10
Trafic mobile sortant vers l'international	302 099 695	248 064 033	136 452 162	-44,99
Trafic international entrant à destination d'un réseau mobile	352 510 106	254 574 305	147 157 960	-42,19
Total trafic téléphonique mobile	5 072 409 185	4 536 105 728	6 618 907 887	45,12

L'accroissement de 45,12 % pourrait être attribué à la dynamique concurrentielle qui a amené les opérateurs à développer des packages d'offres.

Quant aux baisses du trafic international on pourrait les attribuer à la croissance des services de contournement.

2. Impact de la nouvelle structure de marché des CE

- une tendance baissière du chiffre d'affaires des opérateurs ;
- la baisse du CA peut diminuer la capacité d'investissement des opérateurs ;
- les services OTT (applications de chat) semblent remplacer progressivement les services comme le SMS ou que la téléphonie en VoIP (Voice over IP) remplacera la téléphonie traditionnelle ;

3. Questions de régulation que pose l'émergence des nouveaux acteurs

Pendant que certains remettent en cause la NN, d'autres l'adoptent. Que faire ?

- Comment dissocier les services interdits de ceux qui sont permis alors qu'ils sont entrelacés ?

Comment ne pas bloquer le développement de l'économie numérique ?

- Comment garantir l'accès neutre à tous les services internet si on interdit/bride certains ?

3. Questions de régulation que pose l'émergence des nouveaux acteurs

Les régulateurs doivent-ils rester toujours dans leur position d'observateur?

Que faire



4. Suggestions

- **A l'attention des opérateurs télécoms**
- Repenser leur stratégie au risque de devenir de simples « fournisseurs de tuyau » faute de services à forte valeur ajoutée à destination des utilisateurs finaux ;
- S'adapter au nouvel environnement numérique et anticiper son évolution en innovant et en remaniant complètement les modèles d'affaires traditionnel qui tournent autour de la voix et des recettes des SMS;

4. Suggestions

- **A l'attention du Gouvernement / Régulateur**
- restructurer le système de tarification par des mécanismes tels que :
 - la définition d'une valeur plancher pour chaque service voix, SMS et données par les méthodes d'encadrement tarifaire afin d'endiguer le phénomène de la guerre des prix ;
 - la discrimination tarifaire les services VoIP ;

4. Suggestions

- **A l'attention du Gouvernement / Régulateur**
- • appeler les opérateurs titulaires de licences à plus d'innovations, notamment à proposer des offres concurrentes à celles des OTT à travers le développement des contenus locaux ;
- Inciter et favoriser les offres forfaitaires
- Se doter des outils de contrôle fiables afin de recouper de manière exhaustive les différents flux de trafic ;

4. Suggestions

- **A l'attention du Gouvernement / Régulateur**
- •Evaluer l'impact des services OTT sur les revenus des opérateurs et sur le marché des télécommunications/TIC.
- •Définir une « Neutralité acceptable et transitoire », sous la forme de mesures d'accompagnement, assorties d'obligations pour les opérateurs locaux de télécommunications.
- •Mener des études sur la problématique de la régulation des services OTT au profit de de toutes les parties ;
- Forger des consensus sous-régionaux ;
- Entrer en négociation avec les OTT pour leur proposer des licences d'opérateurs virtuels, au besoin, en synergie avec les autres Etats membres de la CEDEAO ;

4. Suggestions

- **A l'attention du Gouvernement / Régulateur**
- Mener des réflexions au niveau sous-régional et régional (Régulateurs, CEDEAO, UAT) afin d'adresser efficacement la problématique de la régulation des services OTT au bénéfice de toutes les parties (Etat, opérateurs, consommateurs);
- Créer un fonds qui pourrait être financé par les GAFAM et qui pourrait servir à subventionner l'innovation.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION